



OPERATIONS D'HABITATS RENOUVELES EN OUTRE-MER

PROCES-VERBAL DU JURY

le 19 février 2020 à la DEAL de Martinique

En présence de :

- Jean-Michel MAURIN, Directeur de la DEAL, Président du Jury,
- Marcellin NADEAU, maire du Prêcheur,
- Marie-Christine ROGER, chargée de mission Outre-Mer auprès du Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage,
- Dominique DEVIN-MAUZARD, Chargée de mission auprès du délégué interministériel aux Risques Naturels Majeurs en Outre-Mer, architecte urbaniste d'État,
- Jean-François MAURO, directeur de l'ADEME de Martinique,
- Hervé EMONIDES, directeur de l'Agence des cinquante pas géométriques,
- Aline HANNOUZ architecte conseil auprès du directeur de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage
- Philippe MADEC, architecte et urbaniste, mandataire du groupement en charge de la stratégie de recomposition spatiale de la commune du Prêcheur,
- Émile ROMNEY, architecte et urbaniste.

Tous membres avec voix délibératives (Michel VERROT, architecte représentant la Direction des Affaires Culturelles ayant été empêché).

assistés de :

- Emmanuelle DURANDAU, secrétaire permanente adjointe du PUCA, architecte urbaniste d'État
- Michel LEFEUVRE, ingénieur, architecte et urbaniste consultant auprès du PUCA
- Antoine PETITJEAN, architecte et urbaniste membre du groupement en charge de la stratégie de recomposition spatiale de la commune du Prêcheur,
- Catherine HEMART, architecte, présidente du chapitre Martinique de l'Association Française de Génie parasismique.

Tous quatre rapportant au nom du comité technique d'analyse des candidatures.

Le jury après en avoir délibéré a retenu :

1^{er} lauréat :

- **TECTONE** (mandataire) avec Architectures-développement, Éléments ingénierie, GSA-ENSAM et YCF groupe.

Le jury a estimé que la proposition de cette équipe répond aux 6 critères de la consultation avec une approche particulièrement intéressante de valorisation des matériaux de lahars dans un processus encadré de participation des habitants à la construction des logements. L'équipe apporte la preuve qu'elle maîtrise ce qu'elle propose, offrant ainsi la possibilité d'expérimenter rapidement en Martinique des solutions mises en œuvre dans d'autres pays et adaptées au contexte local du Prêcheur.

2ème lauréat :

- **MEAT** (mandataire) avec *Bim Caraïbes, Impact Mer, ANCOSarl, association nationale des compagnons bâtisseurs, Antilles Artisans charpentes & concepts, la Poterie des 3 Ilets, Eco-logis Caraïbes, AFIBAD, Habitat et jardins sans frontières, Green technologie, Bouche Double sarl.*

Le jury a apprécié une proposition qui met l'habitant au cœur du processus de conception du logement, tout en renouvelant l'approche des fondamentaux de l'habitat antillais et du jardin créole, avec une prise en compte extrêmement soignée de la topographie. La souplesse de modulation des logements et la palette des matériaux ouvrent de nombreuses possibilités. La faisabilité économique du projet sera dépendante de la concrétisation des pistes proposées pour accompagner la participation des habitants à la réalisation des logements.

3èmes lauréats ex aequo :

- **KOZ** (mandataire) avec Nicolas Dünneback, la SCOP les Saprophytes, Plan 02, Gaujard technologie SCOP, Suteki France et le FCBA.

La proposition développe une conception modulaire fort intéressante, un plan masse fluide et bien articulé avec le centre bourg existant. Le processus de développement du projet est de nature à faciliter son appropriation, à la fois ancrage et adhésion à la démarche par les habitants.

- **POULLAIN** (mandataire) avec Marie Lefrançois, Fanny Romeo, EFET, Études Bois des Antilles, MAYA, Urbamonde, AFIBAD, CUBE, Arawak Art Carbet.

Le jury a souhaité saluer un projet minimaliste qui tire parti des principes d'économie circulaire et présente une conception structurelle intéressante en bambou, avec une grande souplesse d'aménagements intérieurs.

Mentions spéciales « filières »

Au-delà des dispositions du règlement de la consultation nationale, le jury a souhaité distinguer par des mentions honorifiques trois équipes pour leurs recherches dans le développement de filières alternatives de matériaux qui mériteraient d'être examinées plus avant :

- **LEOTURE** (mandataire) avec H3C-Caraïbes, AUREA structures, CETE 972, AFIBAD, Ta Nou, Save & Develop Sarl,
pour sa conception mixte bambou /béton de fibre naturelle.
- **AGENCE ARCHITECTURES** (mandataire) avec Équinoxe et CMI
pour ses propositions sur une filière de réemploi du plastique recyclé dans la construction.
- **MAES** (mandataire) avec Vessière, ARP Astrance, Hurba, Agence Sabine Haristoy et CRATerre

pour sa recherche sur les possibilités de construction en BTC à partir des matériaux des lahars.

Par ailleurs, le jury considère que chacune des équipes ayant participé à la consultation a contribué à apporter des éléments de réponses utiles à la réflexion d'ensemble. Ainsi :

- **ACTM** a soulevé avec acuité l'enjeu de réhabilitation du centre-bourg pour les secteurs situés hors zones à risques ;
- **MIESSNER** a développé un plan masse vernaculaire tout à fait intéressant, bien adapté à la pente et aux enjeux hydrauliques ;
- **ROTUNNO-JUSTMAN** a produit un concept dans son projet de mode de vie « au ras du sol » qu'aucune autre équipe n'a mis en œuvre avec une conception spatiale libre très intéressante.

En conclusion, le jury estime qu'au-delà des lauréats qui répondent de belle manière aux attendus de la consultation, c'est l'ensemble des projets rendus qui éclaire ce qu'il convient d'engager pour réussir la démarche innovante de refondation du bourg du Prêcheur.

Le Président du Jury,

Jean-Michel MAURIN

27 FEV. 2020

Directeur de la DEAL de Martinique

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Jean-Michel MAURIN

